

# LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

## I'Eau : un Enjeu Majeur pour l'Environnement

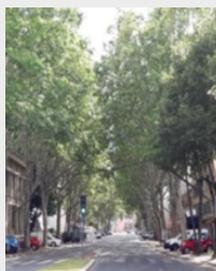
### Sommaire

#### P1. Editorial.

#### P2. Une espèce envahissante en Forêt

#### P3. Menace sur les Etangs de Corot

#### P4. Les Arbres ne sont pas du mobilier urbain



#### P5. Le Port Le-grand sur la Seine.

#### P6. Arbres -Parc Rothschild à Boulogne



#### P7. Scandale de Concertation selon VIPARIS à Issy.

Le rapport de la Banque mondiale paru le 20 Août 2019 montre que l'Europe y compris la France n'est pas épargnée par la baisse de la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable. Ces ressources en eau sont dégradées par les excès d'azote (engrais) et de sel (sécheresses intenses, augmentation du niveau des océans), par la baisse de l'oxygène dissous ce qui limite l'action



des épurateurs naturels de l'eau microorganismes...et poissons), sans compter les polluants émergents (plastiques, médicaments). Ces pollutions rendent plus difficile la production d'eau potable en augmentant le nombre

d'étapes de purification. Les rapports du GIEC de 2018 et 2019 montrent que les dérèglements climatiques conduisent à la fois à une fréquence accrue des orages, tempêtes et donc à des inondations et en même temps, à des sécheresses prolongées affectant le niveau des nappes phréatiques. Il en résulte que **la ressource en eau** et sa **potabilité** peuvent être questionnées dans les années qui viennent.

#### Que se passe-t-il dans notre région ?

Dans les Hauts de Seine, **l'eau du robinet** provient très majoritairement des eaux de surface (Seine et affluents) et pour quelques pourcent des eaux souterraines (Albien, Yprésien, Champigny). Trois syndicats intercommunaux gèrent la distribution d'eau potable : le SEDIF pour 17 communes du centre et du sud, le SEVESC pour 5 communes du centre et le SEPG pour les 10 communes du nord. Ces syndicats excepté le SEVESC (ont confié la production et la distribution d'eau à Véolia et son usine de Choisy le Roi (SEDIF) et à Suez et son usine du Mont Valérien (SEPG). Les réseaux de ces syndicats sont interconnectés y compris avec la régie Eau de Paris ce qui permettrait en cas de défaillance d'un réseau d'y faire face.

La réglementation impose une surveillance de la dureté, le chlore, les nitrates, les pesticides, les minéraux et les sels d'aluminium ainsi qu'une conformité bactériologique de l'eau potable. Les résultats sont publiés avec chaque facture d'eau. Le Programmes Interdisciplinaires de Recherche

sur l'Environnement (PIREN-Seine) mène des recherches sur les ressources en eau du Bassin Parisien en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et Eaux de Paris. Citons :

La baisse très forte du débit de la Seine pendant les périodes d'été

L'impact des micro-plastiques dans les écosystèmes via leur potentiel de contamination des poissons, et son éventuel transfert dans la chaîne alimentaire.

Les micropolluants dans le bassin de la Seine (perturbateurs endocriniens, résidus pharmaceutiques dont antibiotiques et autres) dans l'environnement

Beaucoup reste à faire sur les sources agricoles (pesticides et engrais...) ou urbaines (rejets de station d'épuration, rejets urbains de temps de pluie) restent assez mal documentées pour avoir une vision claire de leur contribution à l'échelle du bassin de la Seine. **La réglementation est en retard sur ces questions d'autant qu'on peut attendre le faible étiage de la Seine et une augmentation des polluants, avec les sécheresses à venir.**

**Les eaux usées** de la région Ile de France sont épurées dans 6 usines avant d'être rejetées dans la Seine. La plus importante est la station d'Achères dans les Yvelines qui traite 60 % des eaux usées de l'agglomération parisienne soit de 9 millions de franciliens. Or, suite à un incendie en juillet 2019, une installation stratégique de cette plus grande station d'épuration des eaux usées d'Europe a été totalement détruite. Il faudra entre trois et cinq ans pour la reconstruire, au prix, dans l'intervalle, d'une pollution gravissime de la Seine, une partie des eaux n'étant plus traitée.

La dégradation de la ressource en eau implique donc plus d'investissement pour l'épurer. La valeur de l'eau va se renchérir et il est temps de changer nos comportements : ne plus gaspiller l'eau, chasser les fuites, trouver les solutions de réemploi etc....

*Irène Nenner*

## Une Espèce Exotique Envahissante en Forêt de Fausses Reposes : *Prunus laurocerasus*

Originaire du Caucase et importé sans doute pour ses capacités à constituer des haies occultantes et bien vertes toute l'année, ce végétal à la pousse rapide est en train d'envahir de nombreuses forêts dont celle de Fausses-Reposes. Il est connu sous les noms de Laurier du Caucase ou Laurier cerise. La forêt de Fausses-Reposes, ancienne forêt de chasse, s'étend sur huit communes de l'ouest parisien et appartient à deux départements : Les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Cette forêt domaniale de 630 ha est essentiellement peuplée de châtaigniers et de chênes ; on y trouve aussi hêtres, érables, merisiers, bouleaux, frênes, sorbiers etc. Une grande richesse de feuillus ! Et qui dit biodiversité des arbres, des arbustes, de tous les végétaux, dit aussi biodiversité des champignons, et de la faune : nombreux insectes, oiseaux, chauve-souris etc.

« ment Fausses-Reposes » se sont rendu compte que l'envahissement était important et que les Lauriers du Caucase se multipliaient de plus en plus vite. L'atteinte est plus importante en périphérie de forêt, mais l'envahissement a tendance à gagner les parcelles plus centrales.

Ce végétal très vivace utilise deux modes de reproduction : - *Prunus laurocerasus* fait des fleurs qui se transforment en fruits ; les fruits sont consommés par certains oiseaux qui disséminent les graines grâce à leurs fientes- *Prunus laurocerasus* se multiplie aussi et surtout par développement des racines qui drageonnent, par marcottage et par germination des souches. L'observation est facile à faire, il suffit d'essayer de tirer sur un petit Laurier, c'est un écheveau de racines qui apparaît. De janvier à juin 2019, avec l'autorisation de l'ONF et un partenariat avec l'association ESPACES, de nombreux bénévoles, pas toujours les mêmes, ont participé à l'arra-



Donc tout irait bien, ou presque – s'il n'y avait pas les EEE ! Mais qu'est-ce qu'une EEE ? Les scientifiques définissent une Espèce Exotique Envahissante comme une espèce dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite) l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces d'origine, avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. C'est une cause importante de perte de biodiversité.

Lauriers du Caucase *Prunus laurocerasus*. Alors, que faire face à cette menace ? Des solutions existent-elles ? Après avoir observé que l'hiver la forêt de Fausses-Reposes restait verte alors que les feuilles étaient tombées, les bénévoles de l'association « Environne-

chage des sujets les plus jeunes (moins de 30 cm), et à l'annelage (découpe d'un anneau de 10 cm d'écorce) des sujets les plus âgés. Les dits bénévoles se sont aperçus très vite qu'ils auraient besoin de l'aide de treuils et de chevaux (ceux de l'association ESPACES) pour arracher et débarder les troncs, ce qui nécessite des moyens... Un dossier de demande de subvention auprès de la région Ile de France a donc été constitué et une « lettre aux élus » des villes concernées a été envoyée. Un partenariat avec une école d'Environnement a été passé, des étudiants vont réfléchir, se documenter et travailler en forêt.

Claire Silvain, Environnement Fausses Reposes, Chaville

## MENACES SUR LES ETANGS DE COROT

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites des HAUTS DE SEINE a validé le 18 avril dernier, en dépit de l'opposition des 6 associations environnementales présentes, un projet de travaux de confortement des digues des étangs de COROT à Ville d'Avray qui va dégrader Sérieusement ce site naturel exceptionnel aussi bien sur le plan architectural que naturel.

Ces deux étangs bordés par la forêt de FAUSSES-REPOSES sont classés depuis 1936 et enchantent Les promeneurs par leur ambiance romantique, naturelle et sauvage, immortalisée par les tableaux de Jean-Baptiste Camille COROT. Ils alimentent en eau depuis Louis XIV les diverses pièces d'eau et fontaines du parc de Saint Cloud et sont gérés par le ministère de la culture, sans véritable concertation avec la mairie de Ville d'AVRAY.



Les travaux prévus qui devraient commencer cet hiver prévoient, bien que les étangs n'aient jamais été submergés au cours de ces 300 dernières années, l'élargissement des deux déversoirs de sécurité de 6 mètres de large à 24 mètres, impliquant le renforcement des deux digues en fonction d'une menace d'inondation des terrains en contrebas qui ne s'est jamais produite au cours des 3 derniers siècles. Ces travaux impliquent l'abattage d'une trentaine d'arbres en pleine santé et leur remplacement par quelques arbustes et une roselière. En outre il est prévu la construction de passerelles " en bois et métal " sur chacune des deux digues pour " améliorer la circulation piétonne " qui n'a jamais été dangereuse. L'impact de ces travaux sur ce site sera considérable et produira un jardin urbain banalisé, une nature domestiquée à la biodiversité dégradée.

En réalité, seuls les impératifs de sécurité et le sacro-saint " principe de précaution " ont été pris en compte. La création de ces nouveaux ouvrages ainsi que " la reprise des berges sur l'ensemble des pièces d'eau " pour reprendre les termes de l'inspectrice départementale des sites " va bouleverser l'image actuelle " des étangs de COROT qui vont être curés en phase préalable, dégageant une odeur pestilentielle pendant des mois. Les travaux sont prévus pour durer deux ans par le ministère de la culture. Notre seul espoir est le choix de l'association " ESPACES " que nous connaissons bien et qui a déjà réalisé de belles végétalisations des berges ces dernières années, pour la restauration de l'ensemble des berges.

Environnement 92 va adresser une lettre au ministre de la Culture pour l'inviter à corriger ce qui doit l'être, même si " le confortement pérenne " des deux digues est sans doute nécessaire.

Jean-Marie BLIN, ADEVAM, Ville d'Avray

## Les arbres ne sont pas du mobilier urbain !

On constate dans de nombreuses communes des Hauts de Seine et ailleurs que chaque fois qu'un projet d'aménagement (avenue, construction de logements ou d'activités etc...) survient, des arbres existants de grande envergure quelquefois centenaires, sont abattus systématiquement et éventuellement remplacés par de jeunes arbres. Les coupes surviennent sans préavis, quelquefois pendant la période estivale au grand dam des riverains.

**Pourtant L'article 350-3 du code de l'environnement protège les allées d'arbres depuis 2016.**

**Abattre des arbres matures est une aberration à l'heure du réchauffement climatique !**

Si rien n'est fait pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, il pourrait y avoir jusqu'à + 7 °C d'ici 2100 selon les scientifiques du GIEC ! La fréquence des canicules avec 45 °C et même jusqu'à 50 °C, va s'accroître. Les arbres matures fournissent aux habitants un moyen naturel d'y résister :

Les arbres ont un effet climatiseur. Ils puisent de l'eau dans le sol qui remonte jusqu'aux feuilles. Quand il fait très chaud, l'humidité des feuilles devient vapeur, c'est l'évapotranspiration qui produit du froid. Il dépend du volume du feuillage. Un arbre mature a un volume de feuillage 100 fois plus gros qu'un arbre juvénile. Considérant qu'il faut quelques 80 ans pour qu'un jeune arbre atteigne une taille suffisante, les jeunes pousses

souffrir d'insolation et de malaise pendant les canicules ; notamment les jeunes et les seniors à mobilité lente ou réduite. Si on abat les arbres matures au profit de jeunes pousses, il faudra attendre près de 80 ans pour qu'ils deviennent assez grands et fournir la fraîcheur et l'ombre attendue.

**Les arbres représentent un patrimoine nature du paysage !** Les supprimer est une perte pour toutes les personnes vivantes aujourd'hui et les générations futures. Ce serait un acte irréparable.

**Les gros arbres stockent du carbone et ralentissent le réchauffement climatique.** D'après un expert reconnu, un arbre mature à feuilles caduques de 5 m<sup>3</sup> peut absorber 5 tonnes de CO<sub>2</sub> (équivalent à 5 vols aller et retour Paris-New York) !

**Les arbres abritent des oiseaux et insectes et contribuent à préserver la biodiversité ordinaire des villes.** Les arbres abritent des oiseaux, des insectes, et contribuent à la trame verte et donc à la biodiversité ordinaire des zones urbaines, que nous devons préserver.

**Les jeunes arbres sont vulnérables** à cause du stress hydrique. Il faudra leur aménager un volume suffisant pour les racines, varier les essences pour améliorer leur résistance, favoriser le ruissellement de l'eau de pluie à leur pied, les arroser.



*Vue en été 2019 de la RD910 à Chaville avec ses platanes et tilleuls*

**Végétaliser les villes avec plus de nouveaux arbres, sans supprimer les arbres existants, est un projet vertueux pour les générations actuelles et futures.**

### Le cas des arbres d'alignement de la Route départementale RD910 à Chaville et Sèvres

Le Département des Hauts de Seine a programmé des travaux de requalification de la départementale RD910 entre les communes de Sèvres et Chaville, avec

ont un effet climatiseur quasi nul pendant de longues décennies !

**L'ombre des arbres évite de surchauffer la chaussée, les trottoirs et les façades d'immeubles.** Les jeunes arbres produisent une ombre 20 fois moins grande qu'un arbre mature. Sans ombre, et à température de canicules, les murs, toits, vitrines, façades, fenêtres, balcons et loggias ... seront chauffés de façon insupportable et le bitume fondra. La population, à pied ou véhiculée, sera privée d'ombre et de fraîcheur ; pourrait

l'abattage de 284 arbres sur 319 et la plantation de 662 arbres.

Une pétition a été lancée par Chaville Environnement (Sauvons les arbres de la RD910 à Chaville sur [change.org](http://change.org)) ; Une enquête publique sur le projet est ouverte à Chaville et à Sèvres jusqu'au 30 octobre 2019.

Irène Nenner, Chaville Environnement et Environnement 92

## Le Port Legrand à Boulogne Billancourt

Nous avons déjà évoqué dans le numéro de juin de la lettre d'Environnement 92 cette opération de réaménagement d'une zone mixte de logistique et d'activités commerciales, d'un hectare et demi, qui pourrait permettre face au parc nautique de l'île Monsieur, de recomposer un paysage économique et naturel de qualité dans un site urbain complexe.

Depuis la concertation « officielle » que le développeur du port autonome de Paris « Haropa » a ouverte à la fin de l'année 2018, l'équipe d'aménagement a préparé un appel à projets durant l'été dernier et espère dans quelques semaines pouvoir commencer à analyser les propositions des futurs opérateurs (commerçants, logisticiens, bureaux ...). L'objectif pourrait être de faire une synthèse à la mi-novembre, de telle sorte qu'il soit possible d'élaborer un cahier de prescriptions architecturales et paysagères au printemps prochain. Un site internet d'information (et de dialogue ?) devrait permettre de donner à tous les acteurs intéressés les outils d'une bonne concertation et d'un dialogue de qualité...

**Une bonne concertation**, c'est une concertation qui intervienne suffisamment en amont pour faire connaître à chacun le contexte, les équilibres ou les risques d'une opération. C'est dire qu'il va bientôt être temps d'ouvrir réellement le débat et de permettre aux habitants et riverains, aux associations d'usagers et de défense du cadre de vie, comme aux commerçants et dans ce cas particulier aux utilisateurs des zones sportives potentielles de prendre la parole.

Plusieurs thèmes de choix justifient dès à présent la mise en place d'un dialogue ouvert : i) **l'originalité attendue du programme logistique**, devrait participer à l'optimisation de la « desserte du dernier kilomètre » sur Boulogne : de l'usine à la barge, de la barge à l'entrepôt (de taille raisonnable et de découpage adapté), de l'entrepôt à la camionnette (électrique, bien sûr !), voire au vélo, permettant ainsi de soulager (un peu) la circulation bouloonnaise des plus importants poids lourds qui n'ont rien à faire en centre-ville ; ii) **la gestion de la circulation** sur le quai le Gallo : voie rapide de transit protégé,

Plusieurs thèmes de choix justifient dès à présent la mise en place d'un dialogue ouvert : i) **l'originalité attendue du programme logistique**, devrait participer à l'optimisation de la « desserte du dernier kilomètre » sur Boulogne : de l'usine à la barge, de la barge à l'entrepôt (de taille raisonnable et de découpage adapté), de l'entrepôt à la camionnette (électrique, bien sûr !), voire au vélo, permettant ainsi de soulager (un peu) la circulation bouloonnaise des plus impor-

tants poids lourds qui n'ont rien à faire en centre-ville ; ii) **la gestion de la circulation** sur le quai le Gallo : voie rapide de transit protégé, souhaitée par le département doit inclure des croisements sécurisés et maîtrisés par des dessertes urbaines apaisées (notamment l'avenue du Marechal Juin) ; iii) **les espaces libres doivent être partagés** entre les usages de détente, la déambulation ou les espaces extérieurs des activités commerciales ; iv) **la distribution des aménagements doit se faire entre espaces centraux ouverts à la fréquentation piétonne, et la desserte des usagers occasionnels**. Il y a là une promesse de débat qui intéresse d'ores et déjà aussi bien les usagers des immeubles voisins du quai le Gallo que ceux des activités nautiques, ou les habitants des péniches de part et d'autre du site, qui s'interrogent sur la nécessaire réfection des alimentations et équipements de desserte. Ajoutons à ces questions celle de la **protection et du renforcement des quelques d'espace nature** qui survivent encore.

Pour que la définition et la mise en place de cette programmation se déroule dès le départ dans la clarté et le consensus nécessaire, pour éviter des actions ou oppositions injustifiées et stériles qui font généralement perdre beaucoup de temps à la plus part des opérations d'aménagement, il nous semble d'ores et déjà possible de recommander la mise en place, de façon préventive et avant même la publication des contraintes urbanistiques, d'un processus de concertation et de médiation du même type que celui élaboré récemment par l'administration, les associations, l'aménageur et les collectivités locales pour finaliser l'opération de l'île Seguin. **Un comité exclusivement consultatif**, qui resterait structurellement sous le contrôle de l'aménageur, serait appelé à émettre avis et recommandations sur les bases des principes énoncés dans son protocole. Il entendrait les porteurs de projets et consulterait les avant projets de façon à s'assurer du respect de ces principes... En fait une telle démarche n'est en rien contradictoire avec les procédures habituelles de l'aménagement opérationnel et ne peut que créer du consensus. Elle permettrait même de renforcer positivement ou de clarifier les résultats des enquêtes publiques réglementaires. La qualité du site du Port Legrand, la diversité et l'originalité des éléments de programme, les problématiques urbaines de l'opération, notamment la circulation, ne pourraient que bénéficier d'une telle démarche. Dans un moment où les choix des opérateurs d'aménagement sont trop souvent générateurs de conflits, une démarche de ce type serait potentiellement un **outil de reconstruction du lien social**.



Claude Guary, AEBB, Boulogne-Billancourt

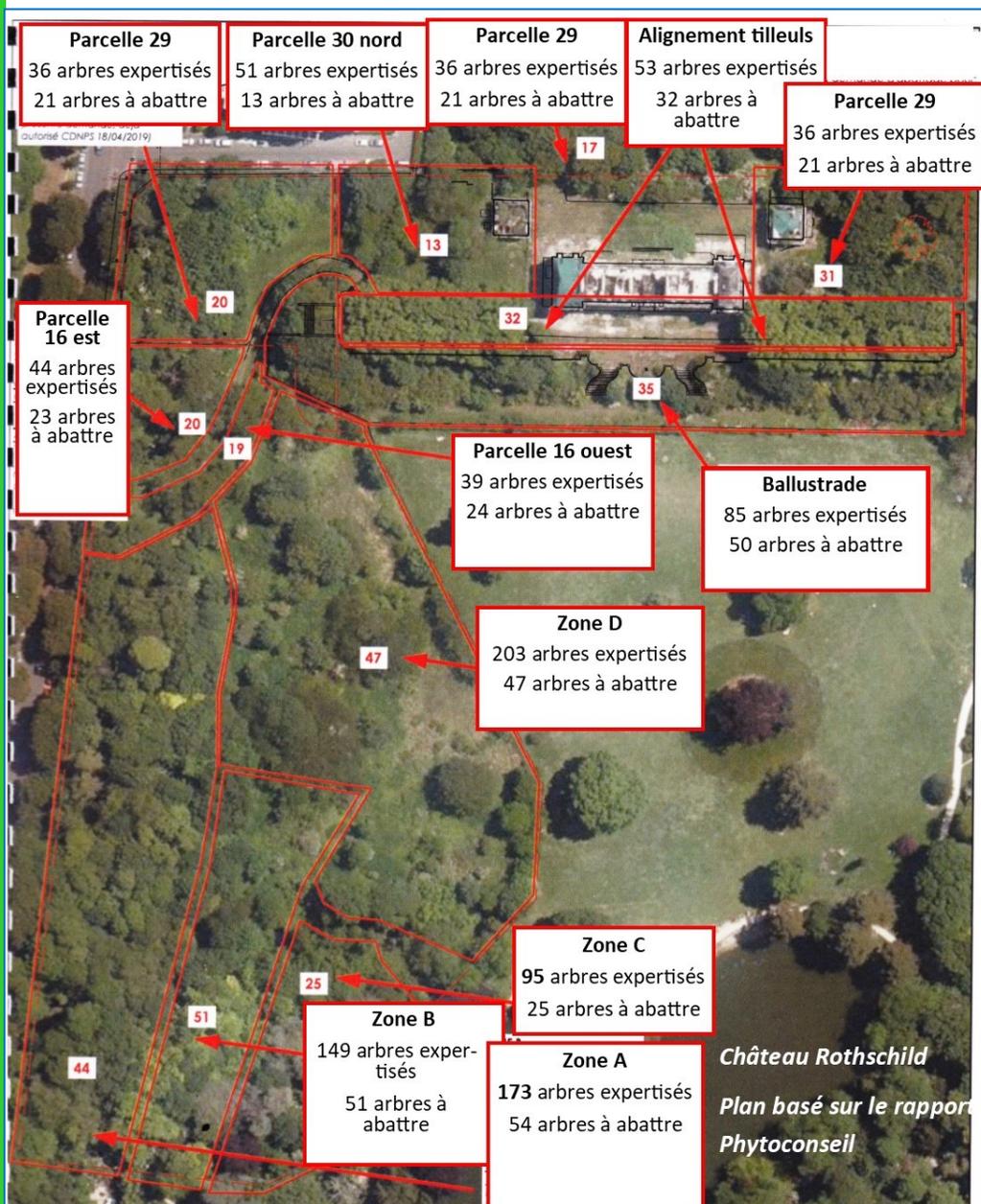


## A Boulogne Billancourt, Rothschild : Renaissance d'un château.

**Mort programmée de 244 arbres.**

Lors de la présentation du permis de construire pour la restauration du clos et du couvert du château Rothschild à la presse ce 20 septembre 2019, des coupes et abattages "urgents" ont été demandés pour raison de sécurité (avenue Anatole France, face au bois de Boulogne), et pour dégager la maçonnerie qui fera l'objet des travaux.

Pour suivre, le propriétaire, NOVAXIA, a commandé l'examen approfondi du patrimoine arboré de l'ensemble des parcelles



liées au Château. Les analyses phytosanitaires ont mis en évidence l'état détérioré des boisements. Dès lors un nombre important d'abattage d'arbres s'impose en soin et prophylaxie.

### 1/4 des arbres condamnés

965 arbres de boisement et 53 tilleuls d'alignement ont été expertisés. Sur les 4 ha d'espace boisé, l'expert "Phytoconseil" a relevé nombre de maladies (suie, armillaire, divers champignons et blessures). Certains arbres sont déjà morts. Au total, 244 sujets de diamètre supérieur ou égal à 20 cm, dont 21 en urgence dès 2019.

### Etude Faune /Flore manquante

Ce terrain, vierge, depuis 30 ans, semblait propice à une reconquête par la biodiversité. La commission a exigé une étude faune/flore pour début 2020.

On note avec intérêt que lors de la présentation de ce permis de construire, le maire et

Novaxia ont, de concert renoncé aux 6000 m<sup>2</sup> de construction complémentaires qui devaient aider NOVAXIA à équilibrer son investissement. L'espace vert doit donc être intégralement conservé et rendu à un paysagiste.

Des négociations sont en cours pour échanger des parcelles entre la ville et Novaxia afin de rendre la totalité du jardin japonais initial à la ville et donner un peu d'espace en façade de la terrasse du château. [http://www.boulognebillancourt.fr/cms/images/pdf/CadreDeVie/environnement/plan\\_rothschild.pdf](http://www.boulognebillancourt.fr/cms/images/pdf/CadreDeVie/environnement/plan_rothschild.pdf)

Agnès Bauche, AEBC, Boulogne-Billancourt

## Le scandale de la Concertation selon VIPARIS à Issy les Moulineaux

*Ou comment aménager les bordures du parc des expositions porte de Versailles en « concertation » avec les riverains, alibi de démocratie*

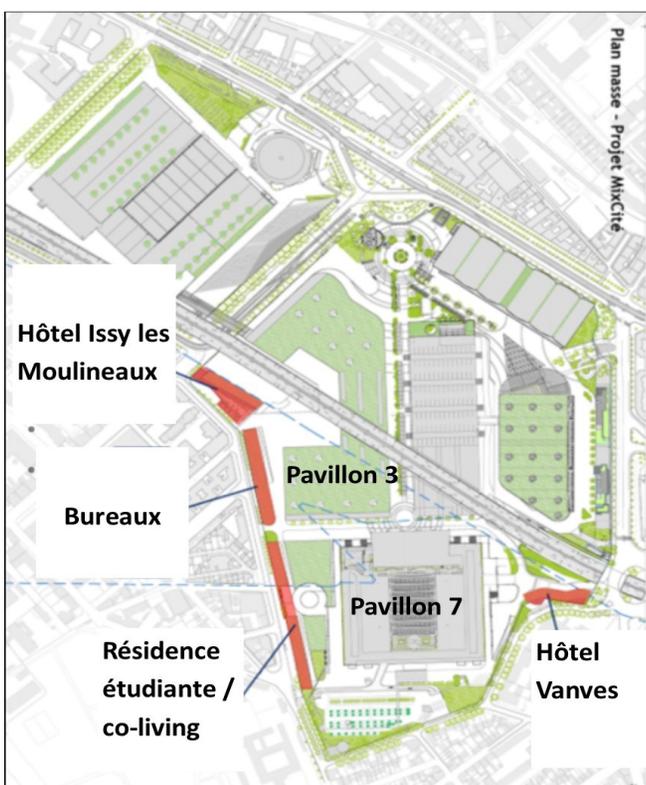
Paris, propriétaire du Parc des expositions, a souhaité un projet de rénovation de ce parc. « VIPARIS porte de Versailles » a obtenu en 2013 un bail emphytéotique de 50 ans pour l'exploitation du Parc et une concession de travaux pour le moderniser.

L'emprise du parc déborde sur Vanves et Issy les Moulineaux (voir carte ci-dessus). Dans le cadre de l'aménagement global du parc, les bordures en limite de ces villes se voyaient doter d'un jardin d'enfants de 2 000 m<sup>2</sup> et d'une promenade piétonne le long de la rue du 4 septembre. Une concertation s'est déroulée du 1/04 au 3/05 2019 et un document du 23/04/2019 a servi de base à cette consultation des riverains, satisfaits de ces espaces verts et de l'implantation du jardin d'enfants.

**Un nouveau document du 30 avril 2019, dit MIXCITE, fait table rase du précédent projet.**



Dans les limites communales d'Issy, le nouveau projet propose une barre urbaine avec un hôtel de 35 à 65 m de haut, un immeuble de 17 000 m<sup>2</sup> de bureaux, et une résidence étudiante en co-living. Ces aménagements font disparaître la promenade piétonne.



Pourquoi créer une résidence étudiante ? Ce n'est pas la vocation d'un parc des expositions. Pourquoi un immeuble de bureaux ? Est-ce sa place dans le parc des expositions alors que 10 % du parc francilien de bureaux soit 5 millions de m<sup>2</sup> sont inoccupés ? Pourquoi un hôtel supplémentaire ? Deux sont déjà prévus dans l'aménagement du parc. La tour triangle proposera de nombreuses chambres. Et plusieurs hôtels sont en construction à la périphérie. Il faut préparer les JO de 2024 mais après !

## Le scandale de la Concertation selon VIPARIS à Issy les Moulineaux (cont.)

Le VIPARIS se félicite d'avoir ouvert une nouvelle concertation, avec un nouveau garant, comme s'il était normal de changer de projet à 15 jours d'intervalle. Qui plus est, VIPARIS détaille toutes les nuisances que ce projet va occasionner aux riverains. « Les bâtiments envisagés ...sont susceptibles de créer une rupture de la ceinture verte ; le parc des expositions est implanté sur un ancien site d'exploitation de carrières remblayées de façon hétérogène, ...avec des risques de lessivage... ; ...et des risques de mouvements de terrains... ; les bâtiments.., sont susceptibles de perturber ou dégrader la biodiversité existante... ».Enfin, point très noir, celui de la circulation et des encombrements supplémentaires, dans un secteur déjà saturé, donnant sur une petite rue étroite alors qu'il n'y pas de stationnement prévu. **Mixité** ne prend pas en compte les conséquences des opérations gigantesques en cours à Issy (cœur de ville, Léon Blum...) et les travaux parisiens de la tour Triangle.

### La convention signée avec Paris permet-elle un tel projet?

Il implique une modification du PLU à Issy et dénature la vocation du parc des expositions, tant par la hauteur de l'hôtel qui dominerait l'ensemble des pavillons, que par la destination des autres bâtiments prévue. Il concerne à l'évidence des intérêts privés indépendants du caractère d'intérêt général du parc.

Lors d'une réunion post-concertation, organisée par Viparis suite au vif mécontentement des riverains, deux phases de travaux sont distinguées : 1) construction imminente de l'hôtel, prudemment proposé à 35 m de haut ; 2) les autres bâtiments seraient construits ultérieurement. Faut-il y voir un abandon déguisé ?

### Mobilisation des citoyens

Les riverains et ACTEVI ont choisi de se mobiliser et d'alerter l'opinion sur ce projet densificateur supplémentaire alors que la transition écologique s'impose à tous, dans un contexte de réchauffement et d'artificialisation des milieux urbains.

Maryvonne Brison et Clotilde Norguet, ACTEVI ,Issy les Moulineaux

## ENVIRONNEMENT 92

<http://www.environnement92.fr>

**Présidente : Irène NENNER , tél. 06 14 40 59 57**

**Secrétariat : Agnès BAUCHE, 16 rue de l'Ouest, 92100 Boulogne Billancourt, tél. 06 31 62 37 02**

**Courriel : [environnement92@gmail.com](mailto:environnement92@gmail.com)**

### LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

**Directrice de la publication :** Irène Nenner

**Rédacteur en chef :** Jack Short (06 87 00 10 24)

**Comité de lecture :** Clotilde Norguet, Michel Riottot, Claude Guary, Jack Short

**Photos /dessins:** Irène Nenner, Claire Silvain, Jean-Marie Blin, Claude Guary, Maryvonne Brison et Clotilde Norguet.

**Rédacteurs :** Irène Nenner, Claire Silvain, Jean-Marie Blin, Claude Guary, Agnès Bauche, Maryvonne Brison et Clotilde Norguet.

*Union départementale d'associations de protection de l'environnement. Siret 43217905900014 - RNA W92 2002985  
Création le 30-07-1991. Agrément Protection de l'environnement. Habilitation Dialogue environnemental.*

### Abonnement

**Pour vous abonner à La Lettre Environnement92 (exemplaire papier, 4 numéros par an) veuillez envoyer un cheque de 10 Euros ou faire un virement direct à**

**ENVIRONNEMENT 92 16 Rue de l'Ouest 92100 Boulogne Billancourt tél. 06 31 62 37 02**

**Courriel : [environnement92@gmail.com](mailto:environnement92@gmail.com) ou par transfert à**

**Société Générale : IBAN FR76 3000 3040 4300 0372 8650 344**